



Charte des comportements éco-responsables

Dans l'utilisation des locaux municipaux :

- Eteindre les lumières dans les vestiaires, couloirs, sanitaires, salles de rangement quand ces locaux ne sont pas utilisés.
- Ne pas utiliser le chauffage dans les vestiaires quand les vasisas/fenêtres sont ouverts.
- Dans le bar, lors des moments de convivialité ou des manifestations organisés par les sections, couper ou débrancher tout appareil électrique quand son utilisation n'est plus nécessaire.
- Utiliser l'eau de manière raisonnée. Couper l'arrivée d'eau quand c'est possible en cas de fuite
- Lors des manifestations mettre en place des poubelles avec système de tri sélectif.
- En fin d'activité, vérifier l'extinction des lumières, la fermeture des robinets et si c'est possible couper l'alimentation électrique générale quand on est le dernier utilisateur.
- Signaler tout dysfonctionnement (fuite d'eau, problème électrique ...) aux services municipaux.

En toutes circonstances, dans la pratique de nos activités :

- Effectuer quand c'est possible, des déplacements en mobilités douces et pratiquer le covoiturage.
- Trier les déchets.
- Faire des choix de consommation n'utilisant pas ou peu de déchets « toxiques », dont les bouteilles plastiques pour les boissons.
- Utiliser des gourdes individuelles lors de la pratique d'activités.
- Servir les boissons dans des verres ou gobelets réutilisables lors des manifestations.